

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE
DU VAR**

**Numéro 149 Spécial
Publié le 21 juillet 2021**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAR**
SOMMAIRE N° 149 Spécial Publié le 21 juillet 2021

PREFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

- Arrêté préfectoral n° 2021/36/MCI du 21 juillet 2021 portant suppléance du préfet du Var (abrogation de l'arrêté préfectoral n° 2021/35/MCI du 14 juillet 2021) ;

ARRÊTÉ PREFERCTORAL n° 2021/36/MCI
portant suppléance du préfet du Var

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Evence RICHARD, préfet du Var;

Vu le décret du Président de la République du 7 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture du Var;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/28/MCI du 27 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture du Var;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2021/35/MCI du 14 juillet 2021 portant suppléance du préfet du Var est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulon, le 21 juillet 2021

Pour le préfet et par délégation:
Le secrétaire général,

Serge JACOB
